

|                                    |
|------------------------------------|
| RCS : RENNES<br>Code greffe : 3501 |
|------------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2018 B 01352<br>Numéro SIREN : 840 691 778<br>Nom ou dénomination : 301 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 13092

**301**

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €  
Siège : Digital Park – 801 avenue des Champs Blancs  
35510 CESSON-SÉVIGNÉ  
RCS RENNES 840 691 778

---

## **Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 septembre 2023**

### **I**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS  
LE DIX-NEUF SEPTEMBRE  
À DIX HEURES ET TRENTE MINUTES

Les associés de **301** (ci-après "la Société"), société par actions simplifiée identifiée en tête des présentes, dont le capital de 10.000 euros est divisé en 10.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social de la Société, sis à CESSON-SÉVIGNÉ (35510), 801 avenue des Champs Blancs, Digital Park, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la Présidente faite conformément aux stipulations des statuts.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par **HB Group**, Présidente associée, elle-même représentée par Madame Hélène **BELLANGER**, sa Présidente.

**BDO RENNES**, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 11 septembre 2023, est absente, excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social de la Société et ayant droit de vote ; qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

### **II**

/.../

### **III**

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- /.../
- Reconstitution des capitaux propres.
- /.../
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Un large débat s'instaure entre les associés.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

## IV

/.../

### Troisième résolution

#### **Reconstitution des capitaux propres**

L'assemblée générale **constate** que les capitaux propres sont reconstitués à concurrence de la moitié au moins du capital social et, qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.*

/.../

### Cinquième résolution

#### **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'assemblée générale **délègue** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit, et spécialement à Maître Arnaud KERMARREC, avocat inscrit au Barreau de RENNES, membre de CUBE AVOCATS – KCA, société d'avocats dont le siège social est situé à ST-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136), 1 rue Louis Braille, Cap Courrouze, Hall A, à l'effet de faire toutes modifications au Registre du commerce et des sociétés concernant la Société ; l'exécution de ce mandat valant décharge au mandataire.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.*

## V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

*Suit la signature.*

*Pour extrait certifié conforme*

HB Group

Présidente

Par Mme Hélène BELLANGER

---

DocuSigned by:

*Hélène Bellanger*

350E6285A09240B...